

RAPPORT

Au Conseil Communal de Bullet

De la commission des finances, chargée de l'examen du préavis municipal

N° 19-2013 concernant :

Réseau Fibre optique sur territoire communal

Rapporteur : M. Olivier Chablaix

Membres : M. Aldo Paillard
M. Romain Prévitali
M. Daniel Prévitali
M. Bernard Tripet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à la salle de la Fondation Bonnet les 17 et 18 septembre 2013 afin de se prononcer sur le préavis cité ci-dessus.

Nous remercions Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux pour leur présentation sur l'évolution des travaux durant l'année 2013 concernant la couverture de la fibre optique dans notre commune.

En préambule, nous demandons au Municipal Stéphane Guex de bien vouloir présenter au conseil, le PowerPoint qui nous a permis de mieux comprendre l'évolution de ce projet.

Au moment de l'établissement du budget 2013, le tiers « seulement » des propriétaires avait répondu favorablement pour le raccordement à la fibre optique. VO Energies et la municipalité ont ainsi été d'accord de débiter cette expérience en portant dans le budget la somme de CHF 170'000. - pour ces travaux.

Depuis 2013, des démarches complémentaires auprès de la population ainsi qu'une séance publique ont permis de démontrer un intérêt inespéré car à l'heure où la commission statue, plus de 80% des propriétaires ce qui représente près de 90% de la population résidente et 100% du territoire sis en zone constructible, ont répondu favorablement. Voici les chiffres :

250 propriétaires ont répondu favorablement
20 propriétaires ont répondu négativement
40 propriétaires n'ont pas donné de réponse
310 propriétaires contactés

Maintenant nous pouvons donner tous les chiffres pour le budget de l'installation de la fibre optique. On comprend facilement que cet engouement va provoquer des charges supplémentaires pour la commune qui doit renégocier avec VO Energies pour un accord financier lié aux abonnements.

A ce jour nous avons dépensé la somme de frs. 450'000. soit environ 50% du coût.

Estimation des investissements :

14 kilomètres de fouilles, 250 raccordement CHF 900'000.-

Financement :

250 raccordements qui seront facturés
Soit : 250 à CHF 1'100. par habitation CHF 275'000.-

Total à charge de la commune entre 2013 et 2014 principalement CHF 625'000. -

Selon le décompte des travaux à ce jour environ, CHF 450'000.- de travaux ont été réalisés et partiellement payés. Si l'automne se présente bien, on pourra continuer les travaux pour environ CHF. 280'000.-, ce qui portera l'investissement 2013 à CHF 730'000.-

Il faut encore noter que la taxe de raccordement par habitation pour les nouveaux raccordés sera de CHF. 900'000.-/par 250 habitations, soit environ de CHF. 3'600. -, sans compter les travaux à charge des nouveaux clients.

Pour l'année 2014, la commission demande un préavis avec un décompte définitif présentant le coût total de l'investissement et la charge y relative. La municipalité devra faire une proposition pour un règlement précisant notamment la taxe d'introduction pour les nouveaux raccordements.

La commission des finances propose d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de CHF 560'000.- pour la poursuite des travaux et de prendre sur le fonds de réserve, la totalité de la réserve pour travaux futurs soit CHF 395'000. compte 9282.4 du bilan.

Budget 2013

		budget	Coûts	Augmentation
850.3144	Travaux	170'000.-	730'000.-	560'000.-
850.4650	Participation de tiers	110'000.-	275'000.-	165'000.-
850.4810	Prélèvement sur réserve	60'000.-	455'000.-	395'000.-

EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal n° 19-2013,
- Ouï le rapport de la commission qui a reçu l'approbation de la municipalité
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- ❖ **D'accepter** l'amendement au budget 2013 selon la description ci-dessus qui prévoit un prélèvement de CHF 395'000.- sur la réserve pour travaux futurs (9282.4).

Bullet, le 18.09.2013

Les membres

Le rapporteur